

au sujet d'un événement qui le retient au moment où il allait reparaître et aggrave encore son infortune ¹.

III

Heureusement, M. d'Aviau, archevêque de Vienne, n'avait point attendu Fructidor. Dès 1796, ce prélat, qui avait quitté la France malgré lui, manifestait sa résolution de reparaître. « Il faut, disait-il, que le pasteur soit à la tête de son troupeau. » Détourné par son grand vicaire, l'intrépide M. Vernet, d'accomplir son projet, l'archevêque de Vienne revient à la charge l'année suivante. N'y tenant plus, il part de Rome en mai 1797, et franchit, un mois après, les frontières de son pays. Alors commence pour le saint prélat une vie apostolique de quatre années où l'obligation de se cacher, les voyages de nuit, les perpétuelles alertes, montrent combien était précaire l'existence d'un évêque que l'amour des âmes poussait à braver tous les périls. Dans les mille incidents qui marquèrent ces courses évangéliques, signalons, en particulier, la réception faite à M^{gr} d'Aviau et à son compagnon, arrivant le soir, sur la haute montagne, à un château près de Briançon. Le domestique, qui, à leur costume, les a pris pour des mendiants, les conduit au fenil où on les logeait

1. L'archevêque de Reims écrivait au roi, le 10 juillet 1797 : « Nous sommes dans l'attente des décrets qui doivent intervenir sur les rapports de M. Camille Jordan et M. Dubruel. Je ne doute pas, si le décret est favorable, que les évêques déportés rentrant, ceux qui sont émigrés n'aient bientôt après la même liberté. Ils n'ont point porté les armes. La terreur fondée qu'ils ont dû avoir avec la persécution atroce qui avait eu lieu, leur présence ne pouvant être que nuisible, leur émigration ne peut plus paraître un crime. D'ailleurs, si on ne pouvait obtenir un décret général en leur faveur, il leur serait facile d'obtenir individuellement leur radiation de la liste des émigrés ou même des lettres de déportation. » (*Aff. étr.*, fonds français, vol. 591, pièce 352, p. 230.) — Lettre de l'évêque de Comminges, 31 décembre 1797 : « J'étais au moment de rentrer dans ma malheureuse patrie lorsque les événements du mois de septembre dernier nous ont repoussés dans le précipice et ont ramenés une nouvelle persécution pire que les précédentes. » THEINER, II, 126.

d'habitude : mais il soupçonne bientôt à la longueur, à la ferveur de leur prière, que ce sont deux prêtres qui se cachent. La châtelaine avertie les fait appeler, et, après un curieux interrogatoire, reconnaît sous cet accoutrement l'archevêque de Vienne, se jette à ses pieds et bénit Dieu de lui avoir envoyé un tel hôte.

Étrange aussi était le costume de M^{gr} d'Aviau à son passage à Rive-de-Gier. Lorsqu'il arriva aux barrières, où s'était formé un grand rassemblement, voyant ce passant assis sur sa monture, un mauvais fouet à la main, affublé d'un béret ou bonnet blanc de coton sur la tête, d'une vieille houppelande qu'il avait jetée sur ses épaules, parce que la saison était rigoureuse, une femme du peuple s'écria instinctivement : *Voilà un pauvre homme qu'on mène à l'hôpital de Lyon*. Grâce à cette exclamation, l'étrange cavalier put continuer sa route à travers cette multitude de charbonniers, de verriers et de portefaix, qui applaudissaient bruyamment à la révolution du 18 fructidor.

Que de périls attendaient à Lyon même l'archevêque de Vienne ! Bien que les grandes villes comme Paris, Lyon, fussent peut-être moins dangereuses à habiter pendant la Révolution que les campagnes, M^{gr} d'Aviau se sentait plus en sûreté dans les montagnes du Beaujolais et du Vivarais. C'est là, du reste, que devait s'exercer son zèle. A peine a-t-il mis le pied dans ce pays que son délégué, l'intrépide abbé Vernet, sort de sa retraite pour

1. Cerné un jour dans une maison amie, blotti derrière la bibliothèque, il entend les gendarmes bouleverser l'appartement de la cave au grenier, ouvrir toutes les portes, tous les meubles, pénétrer dans les alcôves, dans les plus obscurs réduits. C'en était fait du prélat s'ils avaient dérangé les quelques livres cachant la communication qui conduisait à son gîte. Comme la police, attirée par de nouveaux renseignements, revenait le lendemain à la charge, une femme pieuse, M^{me} d'Ailly, put s'introduire dans la maison, ouvrit la cachette mystérieuse au moment où les perquisiteurs visitaient une autre pièce, offrit son bras à l'évêque, qui passa avec elle inaperçu au milieu des satellites et des curieux qui attendaient le résultat d'une si longue recherche.

s'aboucher avec son chef. Il est frappé de stupeur quand on lui présente, sous les dehors misérables d'un pauvre voyageur, l'archevêque de Vienne. « A ce mot d'archevêque de Vienne, je tombai, écrit-il, comme en pâmoison ; je l'eusse presque pris pour un garçon de peine. « C'est « donc vous; Monseigneur ? lui dis-je. — Oui, c'est moi, « mon cher Montal, » répondit-il. Montal était le nom de guerre adopté par M. Vernet. Celui-ci rendit un compte détaillé au prélat de son administration, de l'état du diocèse, du personnel ecclésiastique, énumérant, en particulier, ceux qui étaient restés fidèles, ceux qui avaient prévariqué, les rétractations, les pénitences par lui imposées à ceux qui avaient voulu rentrer dans le giron de l'Église. M. d'Aviau se montra satisfait de cette exposition : il renouvela à M. Vernet tous ses pouvoirs et attesta, par une clause spéciale ajoutée à ses lettres de vicaire général, que le sieur Montal était bien le même que le sieur Vernet. Montal profita de la présence de M. d'Aviau pour lui demander la solution de plusieurs cas de conscience, une direction dans des circonstances particulièrement difficiles.

Immédiatement, l'archevêque de Vienne entre en scène, prêchant, confessant, catéchisant, consolant les mourants, parcourant en missionnaire ces contrées montagneuses. Les relations de ses courses apostoliques nous le montrent chaussé de forts souliers et de guêtres, un bâton ferré à la main, s'ouvrant par le froid, par la neige, à travers les sentiers glacés, les précipices, dans les endroits les plus inaccessibles, un chemin à la recherche des âmes. Le hasard de ses pérégrinations le conduisit un jour dans la famille de Lamartine, dans ce foyer de Milly que le futur grand poète, alors âgé de neuf ans, devait célébrer plus tard avec le souvenir de son père et de sa mère. La bénédiction du saint évêque porta bonheur à cet enfant de génie. Malgré le danger d'une pareille visite, l'archevêque

de Vienne ne résista point au désir de revoir son ancienne ville épiscopale. Il y arriva le soir, vers la fin de juillet 1799. Il ne put, en y entrant, contenir son émotion ni ses larmes. Qu'est devenue son église métropolitaine, cette antique basilique dont il était si fier ? On l'a convertie en halle et entrepôt. Le palais archiépiscopal, magnifique résidence des pontifes, est le lieu de réunion des démagogues. Les nobles Chapitres de Saint-Pierre et de Saint-André ont fait place à des magasins de fourrages, à des ateliers de charronnerie, à des filatures de laine. Cette ville, autrefois appelée la *sainte*, à cause du nombre de ses temples et de ses communautés, a vu tout saccager et changer en prisons, en casernes, les édifices religieux qui n'ont pas été détruits. Ce qui achève de briser le cœur du prélat, c'est que les ruines morales sont plus tristes encore que les ruines matérielles. Il constate que tous les curés de la ville, moins un, ont prêté serment à la constitution civile du clergé. Il dut s'arracher bientôt à ce spectacle : la prudence l'exigeait. Il ne fit que traverser, et encore la nuit, sa bonne ville de Vienne¹. Les haines de Fructidor, les lois existantes, ne permettaient pas à un évêque de reparaitre dans sa cité épiscopale sans s'exposer à être immédiatement saisi et envoyé au supplice.

IV

L'exemple de M. d'Aviau prouve ce que pouvait, même en ces temps troublés, un évêque décidé à être en France et à évangéliser son peuple au mépris de la persécution et du danger de mort. L'évêque de Luçon, M. de Mercy, avait compris autrement son devoir. Certes, nous l'avons vu admirablement attentif de la terre d'exil aux intérêts

1. Cf. LYONNET, *op. cit.*, t. II, p. 1-171.

de son troupeau. Nul parmi ses collègues ne le dépasse pour l'abondance et la fréquence des missives épistolaires. Mais manifestement il aime mieux écrire à son diocèse que d'y paraître. Il se montre alarmé dans ses lettres de voir des prêtres repasser la frontière. Il revient constamment sur ce sujet, comme s'il avait besoin de se rassurer lui-même sur sa ligne de conduite, citant saint Cyprien et toute la tradition. Il ne cessera point d'affirmer dans sa correspondance, jusqu'au Concordat, qu'on ne doit rentrer qu'en toute sécurité, avec des autorisations régulières, et quand les lois de déportation, d'émigration, auront été rapportées. Sa grande préoccupation est de voir le clergé secondaire retourner sans les évêques, sa crainte est que le gouvernement accepte les prêtres et maintienne l'épiscopat dans l'exil. Il voudrait qu'on revînt tous ensemble de façon à lier la cause des prélats et la sienne propre à celle des curés¹.

En fait, si quelques autres évêques reparurent dans le pays, M. d'Aviau est à peu près le seul qui y ait exercé un ministère important. Les rares prélats qui n'avaient pas quitté la France y jouèrent un rôle très effacé, soit que le diocèse de quelques-uns d'entre eux eût été supprimé dans la nouvelle organisation, soit que l'âge et la persécution aient brisé leur ressort. Étant sur place, constamment surveillés, ils avaient aussi à craindre les vengeances qu'aurait immédiatement provoquées toute manifestation.

1. *Lettres inédites* de l'évêque de Luçon. — 8 janvier 1795 : « Opposez-vous de ma part à ceux qui voudraient rentrer. Conservez-vous tous pour rentrer tous avec gloire. » — 20 février 1797 : « La loi qui nous exile existe toujours. Les Cyprien, les Athanase, nous ont appris à la respecter... Je dis, avec saint Cyprien, que celui qui revient en son pays après avoir été banni et qu'il périsse (*sic*), il périt non comme chrétien mais comme coupable. » — 7 octobre 1797 : « Je suis bien fâché du parti (de rentrer) qu'a pris l'archevêque d'Auch; celui de Vienne et l'évêque de Lombes en ont fait autant. Dieu veuille veiller sur eux, et nous les conserver. » Après Fructidor, M. de Mercy triomphe de ses conseils de prudence et s'applaudit d'avoir prédit ce qui est arrivé. Il écrit à l'abbé Paillou, son grand vicaire (4 novembre 1797) : « Comment, au 11 septembre, avez-vous pu vous déterminer à partir, à laisser partir les autres ? »

Disons que M. de Belloy, évêque de Marseille, M. de Lorry, évêque d'Angers, trop préoccupés peut-être de traverser en paix la Révolution, poussèrent bien loin leur réserve. Nous n'avons pas connaissance que, durant de longues années, ces prélats aient donné signe de vie à leur diocèse. Ils ne sortent de leur mutisme, l'un, M. de Belloy, que pour autoriser le serment de haine à la royauté; l'autre, M. de Lorry, que pour écrire une lettre au moins étrange aux évêques constitutionnels. Ce n'est qu'en 1801, quand la tempête parut définitivement apaisée, que l'évêque d'Angers daigne enfin ressusciter et écrire à ses diocésains. C'était trop d'abstention. Du moins, un autre prélat qui n'avait pas quitté la France, l'illustre M. de Bausset, évêque d'Alais, avait su se faire mettre en prison et écrire de concert avec M. Émery, dans la grande discussion des serments, des lettres élégantes, lumineuses, inspirées par une intelligence parfaite du besoin des temps et des intérêts de l'Église. Nous savons qu'un autre personnage, qui avait plus de vaillance que de talent, M. de Maillé La Tour-Landry, évêque de Saint-Papoul, mérita, par la hardiesse de son apostolat en plein péril, une persécution cruelle qui devait abréger sa vie. Ce prélat avait vu son frère, le vicomte de Maillé, tomber victime des massacres de Septembre, deux neveux, dont l'un était l'abbé de Maillé, périr sur l'échafaud le 6 thermidor. Son frère, le duc de Maillé, et la vicomtesse de Maillé allaient être guillotines quand ils furent sauvés par la mort de Robespierre. Il fallut du courage et de la force de caractère à l'évêque de Saint-Papoul pour n'être point brisé par tant de deuils.

En fait, l'épiscopat ne put guère durant la Révolution avoir un ministère actif. Ne nous étonnons point, en particulier, que minime ait été le nombre des évêques rentrés en France. Ils étaient classés parmi les émigrés. Or, la loi sur les émigrés portait confiscation de leurs

biens et les condamnait à mort. Point n'était besoin d'un jugement. Une fois saisis sur le sol de la patrie ou au dehors, il n'y avait qu'à constater leur identité et ils pouvaient être exécutés séance tenante. Cette législation subsistait encore au commencement du Consulat.

CHAPITRE V

Danger d'anarchie en l'absence des Évêques

I. En l'absence des évêques, les grands vicaires gouvernent. — Plusieurs sont des héros qui ont laissé un souvenir impérissable dans les diocèses. — Un danger : le besoin de gouverner rapidement contracté. — Quelques-uns de ces grands vicaires révoqués par leurs évêques pour divergence d'idées. — M^{re} de Juigné a le bon esprit de laisser faire les siens à Paris. — II. Difficulté, vu la dispersion des Chapitres, de remplacer les grands vicaires morts, massacrés, ou sans juridiction quand le siège est vacant. — Plusieurs parmi les nouveaux se montrent inexpérimentés, irrésolus. — Autre embarras, c'est qu'en pleine persécution la plupart des prêtres ont reçu tous les pouvoirs. — III. Il en résulte une certaine anarchie. — Les sages éprouvent le besoin de resserrer les liens de la hiérarchie si détendus par la Révolution. — La prodigalité des pouvoirs à tous, l'esprit d'indépendance, rendent le retour à l'unité très difficile. — Avec quelle légèreté de main M. de Mercy essaie de se concilier un grand vicaire récalcitrant. — Il faut en venir à la mesure radicale de supprimer les pouvoirs accordés. — On a tant souffert de l'absence des évêques qu'on réclame ardemment leur retour.

I

La liste des prélats rapatriés pendant la Révolution est bien courte. De fait, en leur absence, leur troupeau fut gouverné par les grands vicaires, auxquels ils avaient donné toute délégation. Dieu suscita dans presque tous les diocèses des hommes de grande foi et de grand cœur, animés d'un zèle qui les conduisit souvent au martyre. Ils étaient signalés comme les chefs du parti catholique. On savait qu'ils représentaient la hiérarchie, pouvaient donner toute juridiction et tracer leur tâche aux simples prêtres, qu'ils entretenaient, en un mot, l'action et la vie religieuse. Aussi étaient-ils recherchés avec tout l'achar-